

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2020

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Adrien MOREL), Vicky ESTUR (pouvoir à Laurence-Isabelle LOUYS), Jean-Marie FLEURY (pouvoir à Marc FAIVRE), Donatienne SARRON (pouvoir à Jocelyne WOILLARD), Jean-Luc BORNE et Claude MARGUIER.

Absent non excusé : Christine PUGIN.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h00.

Secrétaire de séance : Louise FAINDT.

I – **Approbation du compte-rendu du 8 octobre 2020** : à l'unanimité.

II - **Urbanisme**

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificats d'urbanisme

FLEURY Ophélie	rue des Oiseaux	1 maison d'habitation
Me CUSENIER Lucie	rue de Bermotte	1 maison d'habitation
ROUSSEL Bernard	rue des Vergers	1 maison d'habitation

2) Déclarations préalables

CATTET Nicolas	32 rue d'Oupans	Pose installation photovoltaïque
COLIN Matthieu	7 rue d'Ornans	Modification ouvertures
VIEILLE MATERIAUX	1 rue du Tertre	Réfection façades
DONNET Christian	3 rue des Etangs	Modification et création d'ouvertures

B- Retour dossiers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

CUINET Kévin	2 rue des Fleurs	Construction maison	Refus
--------------	------------------	---------------------	--------------

2) Permis de construire

FORAZ Nicolas	9 rue de la Chauderotte	Agrandissement garage	Accord
---------------	-------------------------	-----------------------	---------------

3) Déclarations préalables

ROY Bernard	43 rue Cusenier	Clôture et abri de jardin	Accord
MARGUET Sébastien	5 rue Bellevue	Piscine	Accord
ROUGET Christiane	15 rue Bellevue	Construction pergola	Accord
CATTET Nicolas	32 rue d'Oupans	Installation photovoltaïque	Accord
COLIN Matthieu	7 rue d'Ornans	Modification ouvertures	Accord
VIEILLE MATERIAUX	1 rue du Tertre	Réfection façades	Accord

C- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La réunion publique initialement prévue le 12 novembre est annulée en raison des contraintes sanitaires.

Le PLUI doit être validé avant le 31 décembre 2020 mais la commission « Urbanisme » souhaiterait un délai supplémentaire afin de pouvoir associer la population à ce projet.

Un mail a été envoyé en ce sens à la Communauté de Communes.

III – **Lutte contre les chats errants : signature de convention avec la SPA de Pontarlier**

La prise en charge des animaux errants a été abordée lors des réunions de Conseil des 9 juillet et 10 septembre.

Proposition de signer une convention avec la SPA de Pontarlier (0.80 €/habitant) et la clinique vétérinaire de Valdahon (tarifs préférentiels) pour une année. A l'issue de cette période, il sera fait un point.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions.

IV – Ecole : refacturation du test d'étanchéité à l'air aux entreprises responsables de malfaçons

- Nouveau test à l'étanchéité effectué le 14 octobre 2020.

Ce troisième test s'est avéré concluant car conforme à la réglementation.

Proposition de facturer la facture aux entreprises concernées (162.50 € HT par entreprise) comme pour le test précédent.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à la facturation aux entreprises.

V – Information Etablissement Public Foncier

L'Etablissement Public Foncier (EPF) est un établissement public qui, à la demande de la collectivité adhérente, étudie en phase opérationnelle un projet d'achat de foncier, négocie et finance son acquisition en lieu et place de la collectivité.

L'EPF devient ainsi propriétaire du foncier, le temps pour la collectivité territoriale d'affiner son projet.

L'EPF facture à la collectivité des frais de portage, frais réduits grâce à la taxe spéciale d'équipement (financée par les habitants et les entreprises des communes adhérentes à l'EPF).

Une fois le projet défini et le budget finalisé, l'EPF rétrocède le bien à la collectivité sans plus-value.

VI - Energies renouvelables

Présentation des grandes lignes de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, de ses ambitions nationales et d'une déclinaison possible d'implantation de sources d'Energies Renouvelables sur notre commune: Partage autour de l'Eolien qui est une énergie locale disponible et possible sur notre commune comme nous l'ont présenté des bureaux d'études qui ont souhaité nous rencontrer. Les projets sont désormais construits avec une forte implication des citoyens et riverains ainsi qu'un financement participatif. Afin d'assurer une cohérence territoriale, cette énergie fait partie de réflexions Intercommunales.

VII - Charte et fonctionnement des comités consultatifs

Les comités consultatifs ont été créés le 10 septembre dernier. Ces comités sont ouverts aux personnes non élues, dans la limite de 5 personnes.

Dominique PERRIER présente la charte que les conseillers municipaux, ainsi que les non élus participant aux comités consultatifs seront amenés à signer.

Le Conseil municipal valide cette charte. Les personnes n'habitant pas le village pourront être amenées à participer à ces comités sur invitation (associations, entreprises, commerçants).

VIII - Travaux étang

Suite à la sécheresse, une nouvelle fuite est apparue dans l'étang communal. Le colmatage doit se faire par la mise en place de palplanches. Coût de l'opération : 5 850 € HT.

Pour information, des travaux conséquents ont eu lieu ces 3 dernières années pour colmater des fuites (2017 : 11 200 € HT, 2018 : 2 883 € HT, 2019 : 2 066 € HT). Il a été souligné que le loyer a été augmenté en 2017 pour une participation au financement des travaux.

L'étang communal reste un lieu fréquenté et apprécié par les pêcheurs et les promeneurs et la commune souhaite soutenir ses différentes associations.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis.

IX – Questions et informations diverses

- Dénéigement :
 - A Verrières du Grosbois, le déneigement était assuré par 2 bénévoles. Afin de garantir la sécurité, il est proposé de passer par une entreprise dédiée. Le Maire présente le devis de l'entreprise Kolly pour une prestation de 90 € HT par passage. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.
 - Proposition de renouveler le déneigement des trottoirs par Monsieur GRAND Jean-Marie en tant que vacataire pour un montant de 60 € bruts par passage. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Travaux :
 - Arbres dangereux : des arbres seront taillés dans les rues des Oiseaux, de la Pissoire. Les rues pourront être bloquées durant les travaux. Coût : 1 600.00 € HT.

 - L'enrobé de la rue du Moulin est terminé.

- Comptage de véhicules à venir sur Charbonnières les Sapins et la route du Gouffre de Poudrey.

- Attribution de compensation suite au passage en régime de Fiscalité Professionnelle Unique : 91 342 € au profit de la commune.

- Vente de bois : Les offres ont été très inférieures aux estimations, c'est pourquoi seule 1 vente sur 3 a pu aboutir.

- EPAHD : L'Agence Régionale de Santé et le Département ont lancé un appel à projet pour la création d'un EPAHD sur la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs. L'EPAHD sera composé de 88 places (hébergement permanent, temporaire, accueil de jour et accompagnement « hors les murs ») dont 14 lits dédiés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ou de maladies neurodégénératives, et 10 lits destinés aux personnes handicapées vieillissantes. Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) complètera cette offre. Quant à la résidence autonomie, elle proposera 30 places dont 10 dédiées aux personnes handicapées vieillissantes. Notre commune souhaite se porter volontaire. Plusieurs emplacements ont été pressentis et seront proposés afin de concourir à cet appel à projet.

- Le logement du Presbytère est libéré. Une étude sera menée afin de lui définir une nouvelle destination.

- Prochain Conseil municipal : jeudi 3 décembre 2020 à 20h00.

Le Maire
Paul RUCHET

La secrétaire de séance
Louise FAINDT